

LOGOS POUR LE FEADER

Conditions d'utilisation pour les bénéficiaires/partenaires

A compter de janvier 2017, les bénéficiaires d'une subvention européenne FEADER doivent utiliser et apposer les logos mentionnés ci-après dans toutes leurs actions d'information et de communication relatives à leur projet cofinancé par un fonds européen (document, support, panneau, affiche, plaquette...).

★ Logo Union Européenne



★ Logo L'Europe s'engage en région Auvergne-Rhône-Alpes avec le FEADER



★ Logo LEADER à ajouter si projet financé par la mesure LEADER



★ Logo Région Auvergne-Rhône-Alpes* à apposer si un cofinancement régional a été apporté au porteur de projet bénéficiaire (idem pour les logos des autres cofinanceurs du projet)



Information : les obligations des bénéficiaires en matière d'information et de communication ne changent pas. Les règles décrites dans le « Kit de publicité FEADER Auvergne 2014-2020 », téléchargeable sur le site internet de « L'Europe s'engage en région Auvergne-Rhône-Alpes » www.europe-en-auvergnerhonealpes.eu sont toujours valables.

LOGOS POUR LE FEADER

Conditions d'utilisation pour les bénéficiaires/partenaires

Principes de mise en page et d'utilisation

Les logos doivent être apposés selon les règles suivantes :

- ☆ Le logo Union européenne et le logo L'Europe s'engage en région Auvergne-Rhône-Alpes avec le FEADER sont toujours utilisés ensemble. Ils forment un bloc.
- ☆ Le logo L'Europe s'engage en région Auvergne-Rhône-Alpes avec le FEADER doit toujours être à gauche du logo Union européenne.
- ☆ La hauteur du bloc texte de logo L'Europe s'engage en région Auvergne-Rhône-Alpes avec le FEADER est égale à la hauteur du logo Union européenne (drapeau + mention texte).
- ☆ **Les logos doivent être apposés selon l'ordre suivant :**
 1. le logo L'Europe s'engage en région Auvergne-Rhône-Alpes avec le FEADER
 2. le logo de l'Union européenne
 3. le logo LEADER (si projet financé par la mesure LEADER)
 4. le logo de la Région Auvergne-Rhône-Alpes* (si cofinancement régional apporté au projet et idem pour les logos des autres cofinanceurs)

Exemple :



*Pour le logo de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, les bénéficiaires doivent bien télécharger le logo destiné aux partenaires de la Région sur « l'Espace téléchargement pour les partenaires » via le lien <http://www.auvergnerhonealpes.fr/71-logo.htm>

Pour en savoir plus, les bénéficiaires peuvent toujours télécharger les logos, le Kit de publicité, la charte graphique d'utilisation des logotypes sur le site internet de « L'Europe s'engage en région Auvergne-Rhône-Alpes » : www.europe-en-auvergnerhonealpes.eu